

voir à tout instant le récit de conversions des parpaillots qui assistent à ces grandes solennités.

Mais ce qui me toucha, le plus, ce fut de voir Monsignor Racicot, mon ancien camarade, bias er l'améthyste épiscopale à plusieurs reprises au cours de la cérémonie.

A cette vue, je fondis en larmes, et me sauvai pour ne pas laisser voir mon émotion, et je n'eus même pas l'occasion d'entendre l'admirable discours que Mgr. Rozier a dû prononcer.

VIEUX-ROUGE.

P. S. — Mon prochain article sera consacré aux deux lettres adressées, l'une aux directeurs de la Banque d'Hochelaga, et datée de Montréal, le 26 juin 1900, et l'autre à M. F. X. St Charles, le distingué président de cette institution, et datée de Contrecoeur, où Sa Grâce était en visite pastorale, le 30 du même mois de la même année.

Il s'exhale de ces deux documents un parfum évangélique, une sollicitude toute paternelle et un désintéressement tellement admirable que personne ne pourrait y croire, si les preuves n'étaient pas là.

V.-R.

L'AFFAIRE DELPIT

Le jugement rendu par l'hon. juge Archibald a provoqué une nouvelle lettre pastorale qui a fait du bruit. Les autorités ecclésiastiques refusent absolument de s'incliner devant le pouvoir civil, et ne veulent pas admettre les droits de l'Etat en matière de mariage.

Pourrait-on nous dire, de quelle manière, d'après la doctrine, deux Mahométans pourraient être unis en mariage suivant

leur rite ? Le pasteur ne pourraient légaliser leur union, et encore moins le prêtre catholique. Il ne resterait donc que la ressource de vivre en concubinage.

Joli état de choses dans une société qui se targue d'avoir le monopole de la moralité.

A cette époque où l'on ne parle que de "trusts" et de "combines" gigantesques, il faut bien avouer que ce "trust" du mariage est encore le plus pyramidal.

CIVIS.

PALEUR DU VISAGE.

Le teint pâle chez les personnes accuse l'appauvrissement du sang. En suivant un traitement régulier avec les PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD, les femmes et les jeunes filles recouvreront la santé, la force, la gaieté et la beauté.

22

LA CREMATION

Les bonnes gazettes ont emboîté le pas derrière Monseigneur de Montréal pour tomber les législateurs qui ont osé accorder ce qu'on appelle un privilège à une corporation privée : celui d'incinérer les cadavres de ceux qui préfèrent ce mode rapide de destruction.

Le qualificatif de cérémonie païenne est très réjouissant, mais au fond il n'y a tout au plus dans cette explosion de colère que la perte pécuniaire qui résultera de ce nouveau mode pour les entrepreneurs de cimetières. La vente des terrains perdra sa valeur, et il y aura probablement une baisse considérable dans le prix des immeubles macabres.

Quant aux bouquets spirituels, ils fleuriront comme par le passé.

IGNIS.